

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
déterminant le nombre de périodes à consacrer annuellement aux
formations en alphabétisation, en français langues étrangères et
donnant accès au certificat d'études de base**

A.Gt 25-01-2010

M.B. 18-02-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les périodes à consacrer aux formations en alphabétisation, en français langues étrangères et donnant accès au certificat d'études de base sont fixées à 20.000 périodes B prises sur la dotation de l'Enseignement de Promotion sociale pour l'année civile 2010.

Article 2. - Le comité de pilotage a proposé les critères et les modalités suivantes pour l'octroi des périodes aux Établissements d'enseignement de promotion sociale :

- 3 200 périodes B seront destinées aux formations en milieu carcéral
- Pour le reliquat de 16 800 périodes B les établissements peuvent introduire des demandes en alphabétisation, français langues étrangères et/ou en certificat d'études de base.

Article 3. - Voici la liste des unités de formation éligibles ainsi que leur ordre de priorité :

1. alphabétisation :

- niveau 1 code 031001U11D1;
- niveau 2 code 031002U11D1;
- niveau 3 code 031003U11D1;
- niveau 4 code 031004U11D1.

2. Français langues étrangères - niveau débutant 730601U11D1.

3. Français langues étrangères - niveau débutant 730602U11D1.

4. Certificat d'études de base CEB 041503S10D1.

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2010.

Article 5. - La Ministre qui a l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

